

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-106-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

**N°106/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

**Objet de la délibération :**

**OPAH : lancement de l'étude pré-opérationnelle**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	1
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

**Résultat du vote**

- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s** M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de communes Loue Lison a arrêté son PCAET en décembre 2019, validant un programme d'action ambitieux en faveur de la transition énergétique. Parmi ces actions, il est prévu le lancement d'une plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à destination des habitants du territoire Loue Lison.

Afin de traiter la thématique Habitat dans son ensemble et dans l'objectif de conduire une action privilégiée d'amélioration de l'Habitat éventuellement élargie aux équipements publics, aux entreprises, aux commerces etc, les services de l'État suggèrent, en parallèle de la PTRE, de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH. Cette étude est un préalable indispensable au lancement d'une OPAH par la suite.

Cette étude porterait sur les 74 communes de la CCLL et serait adaptée aux enjeux et aux moyens du territoire.

Le prestataire retenu aura un rôle d'assistance et de conseils auprès de la CCLL pour définir les périmètres d'intervention et le choix de la stratégie qui détermineront le type de dispositif opérationnel à mettre en place. La mission portera notamment sur la constitution d'un diagnostic de terrain complet sur l'ensemble du périmètre de la CCLL, tout en prenant en compte le volet urbain d'une part (bourg centre) et le volet rural d'autre part. Le bureau d'étude devra proposer un programme opérationnel avec l'élaboration de scénarii.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-106-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

Le projet d'OPAH, vise à répondre aux besoins des populations résidentes et à venir, en préservant la mixité sociale, en tenant compte des spécificités locales en termes de répartition de l'offre de logements au regard des potentialités de développement. Cette démarche devra donc être conduite avec les orientations du SCOT en cours de réalisation et les objectifs des documents d'urbanisme tout en prenant en considération les diverses études effectuées sur le logement et l'habitat au niveau régional ou départemental.

Cette consultation prendra la forme d'un MAPA (marché à procédure adaptée) dont l'estimation se situe autour de 40 000 €. Dans le cadre de cette étude pré-opérationnelle, l'ANAH apporte une subvention de 50 %.

Après débat en séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- lancer cette consultation pour une étude pré-opérationnelle en vue d'une OPAH.
- Solliciter les subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

Fait et délibéré en séance, le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président

